

Arrondissement de
RAMBOUILLET

2024-013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Canton de CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-
HAMEAUX

L'An, Deux Mille Vingt-Quatre

Date de convocation
19 MARS 2024

Le 27 mars,

Date d'affichage de
convocation
19 MARS 2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, retransmise sur les réseaux sociaux de la commune, en salle du Conseil Municipal à Magny-les-Hameaux, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire.

Nombre de conseillers

Etaient présents : Bertrand HOUILLON, Frédérique DULAC, Tristan JACQUES, Roberto DRAPRON, Arnaud BOUTIER, Magali DOUSSE, Jean TANCEREL, Brigitte BOUCHET, Denis GUYARD, Raymond BESCO, Yolande GROBON, Fabienne BELLIN-WEILL, Patrick MARQUET, Guérigonde HEYER, Denis VERGNIAULT, Slimane MOALLA, Chrystèle GUILLARD, Charles RENARD, Nicolas LARGESSE, Etienne DERVYN, Thérèse MALEM, Anne DEUDON.

En exercice : 29

Présents : 22

Formant la majorité des membres en exercice.

Votants : 27

Absents ayant donné pouvoir : Laurence RENARD à Charles RENARD
Emilie STELLA à Yolande GROBON
Eliane GOLLIOT à Chrystèle GUILLARD
Salem LABRAG à Nicolas LARGESSE
Isabelle SALOME à Fabienne BELLIN-WEILL

Absents :

Caroline LIGNOUX
Stéphane BOUCHARD

Madame Frédérique DULAC a été élue Secrétaire de séance.

Date de la séance :

Le Conseil Municipal,

27 MARS 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles :

- L. 2312-1 à L. 2312-4 concernant l'adoption du budget,
- L. 2321-1 à L. 2321-5 concernant les dépenses obligatoires,
- L. 2331-1 à L. 2331-4 concernant les recettes de la section de fonctionnement,
- L. 2331-5 à L. 2331-10 concernant les recettes de la section d'investissement,
- L. 2331-11 concernant la répartition et le recouvrement de certaines taxes,

Objet :

Budget Primitif 2024

VU le débat d'orientation budgétaire intervenu le 29 janvier 2024,

CONSIDÉRANT que le budget de la commune est établi en section de fonctionnement et section d'investissement tant en recettes qu'en dépenses,

CONSIDÉRANT que le budget de la commune est voté par chapitre,

VU l'avis de la Commission Finances qui s'est réunie le 18 mars 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Article 1 : ADOPTE** les chapitres suivants du budget primitif 2024 pour les recettes et les dépenses, de la section de fonctionnement et de la section d'investissement :

1) Les dépenses de fonctionnement

Chap	Libellé	BP 2024
011	Charges à caractère général	4 544 278,96
012	Charges de personnel et frais assimilés	8 806 945,00
014	Atténuations de produits	394 019,00
65	Autres charges de gestion courantes	864 446,58
Total des dépenses de gestion courante		14 609 689,54
66	Charges financières	40 751,41
67	Charges exceptionnels	6 000,00
68	Provisions pour risques	43 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		89 751,41
023	Virement à la section d'investissement	4 085 482,39
042	Opérations d'ordre de transfert en sections	327 578,36
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 413 060,75
TOTAL		19 112 501,70

2) Les recettes de fonctionnement

Chap	Libellé	BP 2024
002	Résultat de fonctionnement reporté	4 527 213,08
013	Atténuations de charges	165 000,00
70	Produits des services , du domaine et ventes diverses	1 264 685,00
73	Impôts et taxes	2 330 798,00
731	Fiscalité locale	8 355 700,00
74	Dotations subventions et participations	2 049 646,00
75	Autres produits de gestion courante	208 591,32
Total des recettes de gestion courante		18 901 633,40
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels exceptionnels	1 000,00
78	Reprise sur amortissements	
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 000,00
042	opérations d'ordre de transfert en sections	209 868,30
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		209 868,30
TOTAL		19 112 501,70

3) Les dépenses d'investissement

Chap	Libellé	Crédits nouveaux	RAR	BP 2024
001	Solde execution négatif reporté n-1	133 763,24		133 763,24
20	immobilisations incorporelles (sauf 204)	157 200,00	42 190,00	199 390,00
204	Subventions d'équipement versées			-
21	Immobilisations corporelles	504 000,00	32 982,96	536 982,96
23	Immobilisations en cours	5 490 544,53	1 860 102,64	7 350 647,17
Total des dépenses d'équipement		6 285 507,77	1 935 275,60	8 220 783,37
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 106)	20 000,00		20 000,00
13	Subventions d'investissement			-
16	Emprunts et dettes assimilés	154 824,88		154 824,88
Total des dépenses financières		174 824,88	0,00	174 824,88
Total des dépenses réelles d'investissement		6 460 332,65	1 935 275,60	8 395 608,25
040	opérations d'ordre de transfert en sections	209 868,30		209 868,30
041	opérations patrimoniales	98 460,45		98 460,45
Total des dépenses d'ordre d'investissement		308 328,75	0,00	308 328,75
TOTAL		6 768 661,40	1 935 275,60	8 703 937,00

4) Les recettes d'investissement

Chap	Libellé	Crédits nouveaux	RAR	BP 2024
001	Solde execution positif reporté N-1	14 799,96		14 799,96
13	Subventions d'investissement	1 265 477,00	1 139 116,15	2 404 593,15
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	550 000,00		550 000,00
204	Subventions d'équipement versées			-
21	Immobilisations corporelles			-
23	Immobilisations en cours			-
Total des recettes d'équipement		1 830 276,96	1 139 116,15	2 969 393,11
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 106)	293 000,00		293 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	929 922,69		929 922,69
165	Dotations et cautionnements reçus			-
024	Produits des cessions	100,00		100,00
27	Autres immobilisations financières			-
Total des recettes financières		1 223 022,69	0,00	1 223 022,69
Total des recettes réelles d'investissement		3 053 299,65	1 139 116,15	4 192 415,80
021	Virement à la section d'investissement	4 085 482,39		4 085 482,39
040	Opérations d'ordre de transfert en sections	327 578,36		327 578,36
041	Opérations patrimoniales	98 460,45		98 460,45
Total des recettes d'ordre d'investissement		4 511 521,20	0,00	4 511 521,20
TOTAL		7 564 820,85	1 139 116,15	8 703 937,00

Total recettes investissement et fonctionnement : 27 816 438,70 €

Total dépenses investissement et fonctionnement : 27 816 438,70 €

- **Article 2 : ADOPTE** le budget primitif 2024 pour un montant total de 27 816 438,70 €, il est voté au niveau des chapitres tant en section de fonctionnement qu'en investissement.

- **Article 3 : AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder, à compter du vote du Budget primitif 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des deux sections, fonctionnement et investissement.

Cette délibération est **adoptée par** :

- **25 voix « Pour » :**

(Bertrand HOUILLON, Frédérique DULAC, Tristan JACQUES, Laurence RENARD, Roberto DRAPRON, Emilie STELLA, Arnaud BOUTIER, Magali DOUSSE, Jean TANCEREL, Eliane GOLLINOT, Brigitte BOUCHET, Denis GUYARD, Raymond BESCO, Yolande GROBON, Fabienne BELLIN-WEILL, Patrick MARQUET, Guérigonde HEYER, Denis VERGNIAULT, Slimane MOALLA, Chrystèle GUILLARD, Salem LABRAG, Charles RENARD, Nicolas LARGESSE, Isabelle SALOME, Etienne DERVYN)

- **2 voix « Contre » :**

(Thérèse MALEM, Anne DEUDON)

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Mise en ligne sur le site internet de la ville le : **29 MARS 2024**

Certifiée exécutoire le : **29 MARS 2024**

Le Maire



B. HOUILLON

Le Secrétaire de Séance



F. DULAC